

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02381

Numéro SIREN : 562 048 256

Nom ou dénomination : PREMIER ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 28372

PREMIER ASSOCIES

S.A.S. au capital de 2 382 999.85 euros

Siège social :

50 route de la Reine

CS 50040

92773 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

R.C.S. : NANTERRE 562 048 256

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2018

The logo for AGM Audit Legal features a stylized, abstract shape composed of several curved segments in shades of blue and purple, resembling a modern architectural element or a stylized letter 'A'.

**AGM
AUDIT
LEGAL**

Commissaires aux comptes

3, avenue de Chalon - Bât. B - 71380 SAINT MARCEL

Tél. 03 85 44 64 20 - Fax 03 85 44 64 29

E-mail : agmauditlegal@agmaudit.com

SOCIETE PREMIER ASSOCIES
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice de 6 mois clos le 30 juin 2018

À l'assemblée générale des Associés de la société PREMIER ASSOCIES,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PREMIER ASSOCIES relatifs à l'exercice de 6 mois clos le 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2018 s'établit à 12 301 387 euros, sont évalués et dépréciés, le cas échéant, selon les modalités décrites dans la note « METHODES COMPTABLES : Immobilisations financières » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de cette méthodologie décrite en annexe.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

.../...

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

.../...

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT MARCEL, le 23 juillet 2018



Le commissaire aux comptes
AGM AUDIT LEGAL
Yves LLOBELL

Bilan Actif

PREMIER ASSOCIES



Période du 01/01/18 au 30/06/18
Edition du 11/07/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 31/12/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 638	2 637	1	2 638
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 638	2 637	1	2 638
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	12 301 387		12 301 387	12 302 149
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	12 301 387		12 301 387	12 302 149
ACTIF IMMOBILISÉ	12 304 025	2 637	12 301 388	12 304 787

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				5 866
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	6 681 347		6 681 347	7 804 286
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	6 681 347		6 681 347	7 810 152
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 627		30 627	362
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	30 627		30 627	362
ACTIF CIRCULANT	6 711 974		6 711 974	7 810 513

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	19 015 999	2 637	19 013 362	20 115 300
----------------------	-------------------	--------------	-------------------	-------------------

Bilan Passif

Période du 01/01/18 au 30/06/18

Edition du 11/07/18

Tenue de compte

PREMIER ASSOCIES

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 31/12/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 2 383 000	2 383 000	2 383 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 084 319	9 084 319
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	238 300	222 128
Réserves statutaires ou contractuelles	748 000	
Réserves réglementées	1 078	1 078
Autres réserves		
Report à nouveau	346 446	2 162 998
Résultat de l'exercice	5 726 425	5 399 619
TOTAL situation nette :	18 527 568	19 253 142
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	18 527 568	19 253 142
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	283 930	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	283 930	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 227	784 225
Dettes fiscales et sociales	130 637	77 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	201 864	862 158
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	201 864	862 158
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	19 013 362	20 115 300



Compte de Résultat (Première Partie)

PREMIER ASSOCIES

Période du 01/01/18 au 30/06/18
Edition du 11/07/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 31/12/2017
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			745 042	
PRODUITS D'EXPLOITATION			745 042	
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			42 854	12 603
TOTAL charges externes :			42 854	12 603
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			235	468
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges			2 637	
TOTAL dotations d'exploitation :			283 930	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			88 690	
CHARGES D'EXPLOITATION			418 346	13 071
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			326 696	(13 071)



Compte de Résultat (Seconde Partie)

PREMIER ASSOCIES

Période du 01/01/18 au 30/06/18
Edition du 11/07/18
Tenue de compte

RUBRIQUES	Net (N) 30/06/2018	Net (N-1) 31/12/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	326 696	(13 071)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	5 500 000	5 500 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	474	
	5 500 474	5 500 000
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	5 500 474	5 500 000
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 827 170	5 486 929
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	762	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	762	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(761)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	99 983	87 310
TOTAL DES PRODUITS	6 245 517	5 500 000
TOTAL DES CHARGES	519 091	100 381
BÉNÉFICE OU PERTE	5 726 425	5 399 619



PREMIER ASSOCIES

ANNEXE AU 30 Juin 2018



I) FAITS MARQUANTS

Notre société dégage au titre de l'exercice 2018 un profit de 5 726 425 € contre un profit de 5 399 619 € en 2017.

Le résultat est composé essentiellement :

- des dividendes de la société Les Nouveaux Constructeurs pour 5 500 k€,
- d'un produit net de 382 k€ correspondant au débouclage des différents litiges de l'opération immobilière « Breuillet ». Ne subsiste dans les comptes qu'une provision pour le dernier contentieux évalué à 275 k€,
- au remboursement par l'Administration de la taxe de 3% sur les dividendes distribués en 2016, pour un montant de 74 k€ dont 4.9 k€ d'intérêts moratoires,
- de l'impôt sur les sociétés pour 174 k€.

II) METHODES COMPTABLES

Préambule :

- Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

- L'exercice a une durée exceptionnelle de 6 mois couvrant la période du 01/01/2018 au 30/06/2018, suivant décision de l'assemblée générale mixte du 18 mai 2018.

➤ Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation des sociétés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'utilité des participations détenues dans les sociétés de capitaux est évaluée sur la base de la quote-part de situation nette au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de la filiale Les Nouveaux Constructeurs pour laquelle on retient le cours de bourse ou la quote-part de situation nette consolidée au 31 décembre de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire, à concurrence de la différence entre la valeur d'utilité et la valeur brute comptable de la participation.

Fiscalité

Le résultat fiscal pour l'année 2018 s'élève à 602 170 €. Un impôt sur les sociétés d'un montant de 174 057 € a été constaté dans les comptes.

III) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Libellé	Provisions 31/12/2017	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Provisions 30/06/2018
TOTAL PROVISIONS	0	286 567	0	0	286 567
PROVISIONS POUR RISQUES	0	283 930	0	0	283 930
1) Provisions pour garanties	0	275 000	0	0	275 000
2) Autres provis° pr risq. & ch.exploitation	0	8 930	0	0	8 930
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	2 637	0	0	2 637
1) Provisions dépréciations immobilisations corporelles	0	2 637	0	0	2 637
Total exploitation		286 567	0	0	
Total financier		0	0	0	
Total exceptionnel		0	0	0	



IV) **ETAT DES DETTES ET CREANCES**

Rubriques en euros	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres Immobilisations Financières	0	0	0
Autres créances clients	0	0	0
Impôts sur les sociétés	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée	8 930	8 930	0
Groupes et associés	6 672 417	6 672 417	0
Débiteurs divers	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	6 681 347	6 681 347	0

PRODUITS A RECEVOIR ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF
(en euros)

Néant



Rubriques (en euros)	Montant brut	Moins d'un an	Entre un an et cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 227	71 227	
Dettes fiscales et sociales	130 637	130 637	
Dettes sur immobilisations			
Groupe et associés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL	201 864	201 864	

CHARGES A PAYER ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF (en euros)

* Charges à payer :

- sur dettes financières	
- sur dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 109
- sur dettes personnel	
- sur dettes fiscales et sociales	235

V) ENGAGEMENTS HORS BILAN

- a) **Abandons de créances conditionnels dont a bénéficié notre société :**
Néant.
- b) **Engagements reçus :**
Néant.



VI) ANALYSE DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en euros)	Capitaux propres au 31/12/2017 avant affectation résultat	Affectation résultat	Distribution	Apport capital	Affectations diverses	Capitaux propres au 30/06/2018
Capital social	2 383 000					2 383 000
Prime d'apport	9 084 319					9 084 319
Réserve légale	222 128				16 172	238 300
Réserves réglementées	1 078					1 078
Réserve ordinaire	0					0
Réserve temporaire	0				748 000	748 000
Report à nouveau créditeur	2 162 998	5 399 619	-6 451 999		-764 172	346 446
Bénéfice 2017	5 399 619	-5 399 619				0
Bénéfice 2018 avant affectation		5 726 425				5 726 425
	19 253 142	5 726 425	-6 451 999	0	0	18 527 568

La valeur nominale de l'action s'élève à 0.35 €

VII) ACTIONNARIAT

Catégories actions	30/06/2018
Actions ordinaires (AO)	2 200 000
Actions de préférence (AP)	4 608 571
Total	6 808 571



VIII CONSOLIDATION

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société :

PREMIER INVESTISSEMENT

50 Route de la Reine

92100 Boulogne

SIREN : 315 904 144

Etat financiers disponibles au siège de la société

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - Exercice clos le 30/06/2018

20/07/2018

Filiales et participations	Capital	Devises	Quote part du capital détenus (en %)	Valeur comptable des titres détenus en euros		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observation s date du dernier exercice clos	Capitaux propres
				Brute	Nette	Bruts	Provisions						
Participations >= 10 % et < 50 %													
Les Nouveaux Constructeurs	16 039 755	Euros	13,72%	12 301 387	12 301 387	0	0	CT EHRANN FXM COM TABLE	66 605 524	43 646 080	5 500 000	31/12/2017	199 835 114
TOTAL				12 301 387	12 301 387	0	0		66 605 524	43 646 080	5 500 000		199 835 114



PREMIER ASSOCIES SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.382.999,85 euros

Siège social : 50, route de la Reine

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

562 048 256 RCS NANTERRE

RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT

Exercice clos le 30 juin 2018

Proposition de résolution d'affectation du résultat

Deuxième Résolution

L'Assemblée **décide**, sur proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 qui se solde par un bénéfice net comptable de 5.726.425,26 euros, augmenté du report à nouveau créditeur existant au 30 juin 2018 et s'élevant à la somme de 346.446 euros, de la manière suivante :

- Report à nouveau antérieur	346.445,92 €
- Résultat de l'exercice	5.726.425,26 €
Total bénéfice distribuable	6.072.871,18 €

Affectation du résultat :

- Dotation à la Réserve Temporaire (art. 29 des statuts) Portant le solde de cette dernière à 924.000€	176.000,00 €
- Distribution de 1,15 € par action de préférence (AP) Soit un montant total de dividendes égal à	5.299.856,65 €
Report à nouveau après affectation	597.014,35 €

Elle décide que les dividendes susvisés seront mis en paiement au siège social dans un délai de deux mois à partir de la date des présentes au titulaire des Actions P.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que le montant des dividendes mis en distribution, des revenus distribués aux seules Actions P, au titre des trois exercices précédents, éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 dudit code ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cet abattement, ont été les suivants :

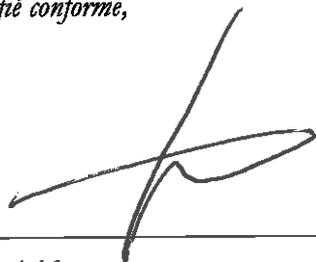
Exercice	Dividendes distribués	Autres revenus distribués	Dividendes et revenus distribués par Action P	Dividendes et revenus distribués éligibles à l'abattement	Dividendes et revenus distribués non éligibles à l'abattement
31.12.2017	6.451.999 €	Néant	1,40 €	Néant	6.451.999 €
31.12.2016	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
31.12.2015	2.304.285,50 €	Néant	0,50 €	Néant	2.304.285,50 €

Elle prend acte qu'aucun dividende ou revenu n'a été mis en distribution au profit des Actions O au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juillet 2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié conforme,



Le Président

Premier Investissement

Représentée par Monsieur Olivier Mitterrand